



REGLEMENT DE LA TOMBOLA DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Journée du jeudi 08 octobre 2026

Forum des Séniors - Salle des Fêtes de L'Isle sur la Sorgue

Article 1 : Dans le cadre du Forum des Séniors, se déroulant dans la salle des fêtes de L'Isle sur la Sorgue, le jeudi 08 octobre 2026, la ville de L'Isle sur la Sorgue organise ce jour-là, une tombola gratuite.

La collecte des talons de participation aura lieu de 9h00 à 16h30. M. Alain PARENT, second adjoint, chargé des Affaires Sociales, de la santé, de l'habitat et du Bien Vieillir procédera au tirage au sort à 16h30.

Article 2 :

La participation à cette tombola est libre et gratuite. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, présente au Forum des Séniors. Un seul ticket sera distribué à chaque personne remplissant ces conditions lors de son entrée au Forum des Séniors.

Article 3 : La liste des lots à gagner est :

Lot 1 : Un bon cadeau de 40 € au salon de coiffure « Jean Louis David », 14 rue de la République, à L'Isle sur la Sorgue

Lot 2 : Un bon cadeau de 40 € à la parfumerie « Passion Beauté, Parfumerie Mireille », 39 rue de la République, à L'Isle sur la Sorgue

Lot 3 : Un bon d'achat de 40 € pour le bistrot « Saint Benoit », IME, 923 route de la maison d'enfants, à L'Isle sur la Sorgue

Lot 4 : Un bon cadeau de 40 € « Aux délices du Lubéron », 1 avenue du partage des eaux, à L'Isle sur la Sorgue

Lot 5 : Un bon cadeau de 40 € à « Thé ma pistache », 16 rue de la République, à L'Isle sur la Sorgue

Lot 6 : Un bon cadeau de 40 € à la librairie « Le passeur de l'Isle », 7 place de la liberté, à L'Isle sur la Sorgue

Lot 7 : Un bon d'achat de 36 € pour 4 places de cinéma au cinéma « Ciné sur la Sorgue », 3 rue de la république, à L'Isle sur la Sorgue

Article 4 :

Les gagnants présents au moment du tirage au sort pourront retirer leur lot sur place. Les autres gagnants seront contactés par téléphone par les services municipaux et invités à venir récupérer leur lot dans les locaux du service Bien Vieillir de L'Isle-sur-la-Sorgue dans un délai de 10 jours. A défaut d'avoir récupéré son lot dans le délai imparti, le gagnant sera considéré comme défaillant et son lot sera attribué au premier gagnant sur la liste des gagnants supplémentaires tirés au sort et ainsi de suite.

Les participants à la tombola acceptent, s'ils sont gagnants, que leur nom et prénom soient mentionnés sur le site de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Article 5 :

Le présent règlement sera affiché le jour du Forum des Séniors, dans la salle des fêtes et sur le site internet de la ville à compter du mardi 22 septembre 2026. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Article 6 :

La ville de L'Isle sur la Sorgue se réserve le droit de modifier, proroger ou annuler la tombola sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à un échange à la demande des gagnants.